



AVIS PUBLIC

Changement de lieu pour la tenue des séances publiques du conseil

Dans le contexte de la COVID-19 et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, avis public est donné, conformément aux dispositions de l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*, que les prochaines séances publiques du conseil se tiendront à 19 h 30 à l'Église de Lavaltrie située au 1341, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 11 août 2020

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement numéro 245-2018 concernant la publication des avis publics, adopté le 14 janvier 2019 par le conseil municipal, je, Marc-Olivier Breault, assistant-greffier à la Ville de Lavaltrie, certifie par la présente que j'ai affiché et publié le présent avis public concernant le changement de lieu pour la tenue des séances publiques du conseil, à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, le 11 août 2020.

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier

Date : 11 août 2020